

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MANOSQUE - 0401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/08/2026 - 4182 - 2010 B 00229 - 522 635 911 - A.C.H.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.C.H		ZI SAINT MAURICE	
SIRET	5 2 2 6 3 5 9 1 1 0 0 0 1 2	04100 MANOSQUE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
S.I.E DE MANOSQUE 132 BD DES COUGOURDELLES 04101 MANOSQUE CEDEX			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		637	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W							
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)				Base d'imposition		Chiffre d'affaires	
						Taux d'imposition	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)				Base d'imposition		Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
COMAREX 04 1220 ZONE INDUSTRIELLE SAINT MAURICE 04100 MANOSQUE Tél: 04.92.72.35.36			
Identité du déclarant:			
Date: 11/05/2026		Lieu: MANOSQUE	
Qualité et nom du signataire:			
Signature		M. MELLAH RACHID	
Examen de conformité fiscale (ECF)			
N° 0182 Date 05 AOÛT 2026			

Cegid Quadra

Le Greffier



N° 2065 bis
2026

G	R..PARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMIL..S DISTRIBU..S
---	---

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions						e
autres que celles visées en (a),						f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g
						h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)

R. MUN. RATIONS NETTES VERS. ES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCI. T. S (si ce cadre est insuffisant, joindre un État du m l me modÈle)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un État du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLAC.ES SOUS LE R.GIME SIMPLIFI...D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOS.EES c	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les récépissés, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de récépissés, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	495 126 30 0,9

Désignation de l'entreprise <u>A. C. H</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>ZI SAINT MAURICE</u>										<u>04100 MANOSQUE</u>							
Numéro SIRET * <u>5 2 2 6 3 5 9 1 1 0 0 0 1 2</u>										Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>							
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 5</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilitisations corporelles *		028	2 218	030	2 218											
	Immobilitisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	2 218	048	2 218											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070												
		Autres * (3)	072	1 363	074		1 363		1 172								
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084		086												
	Total II		096	1 363	098		1 363		1 172								
	Total général (I+II)		110	3 581	112	2 218	1 363		1 172								
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		2 000		2 000									
	Ecart de réévaluation			124													
	Réserve légale			126													
	Réserves réglementées*			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131													
	Report à nouveau			134		(15 853)		(15 071)									
	Résultat de l'exercice			136		(637)		(782)									
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142		(14 490)		(13 853)									
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154													
	Emprunts et dettes assimilées			156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		8 038		6 891									
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169													
	Comptes courants d'associés			173		7 815		8 134									
	Autres dettes			175													
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176		15 853		15 025									
	Total général (I + II + III)			180		1 363		1 172									
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise A. C. H		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le					Néant	*					
A - R.SULTAT COMPTABLE		13	1	1	2	2	0	2	5	13	1	1	2	2	0	2	4	
		1					2											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires																
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																
	Production immobilisée *																	
	Subventions d'exploitation reçues																	
Autres produits																		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																	
	Variation de stock (marchandises) *																	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)																
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)																	
	Rémunérations du personnel *																	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)																	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)																	
	Dotations aux dépréciations																	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }																	
Total des charges d'exploitation (II)																		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)																	
	Produits exceptionnels (IV)																	
	Charges financières (V)																	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }																	
Impôts sur les bénéfices * (VII)																		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																		
B - R.SULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																	
	Provisions non déductibles *																	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés																	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)																	
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)																	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)																	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																	
	Déficits antérieurs reportables : *15...853 dont imputés sur le résultat :																	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A . C . H

31/12/2025

[illegible][illegible]

Désignation de l'entreprise : A. C. H

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460	1 500	462		464		466	1 500	1 500		
	Autres immobilisations corporelles		470	718	472		474		476	718	718		
Immobilisations financières			480		482		484		486				
TOTAL			490	2 218	492		494		496	2 218	2 218		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550	1 500	552		554		556	1 500	
	Autres immobilisations corporelles		560	718	562		564		566	718	
TOTAL			570	2 218	572		574		576	2 218	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A . C . H

Néant ☐ *

I RELEV...DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS D..ROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	D..FICITS REPORTABLES			Déficits imputés	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	15 853	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		

III	DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

IV	TRAVAILLEURS IND..PENDANTS	
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691
Revenu brut social (si le montant est positif)		693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : A . C . H				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113	
Variation positive des stocks				111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

Ce grid Quadra

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 5 2 2 6 3 5 9 1 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.C.H

ADRESSE (voie) ZI SAINT MAURICE

CODE POSTAL 04100 VILLE MANOSQUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille MELLAH Prénom(s) Rachid

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 010163 N° Département Commune EL MADHER Pays

Adresse : N° Voie 1 Impasse de l'Estanquet

Code postal 84140 Commune MONTFAVET Pays

Titre (2) Mme Nom de famille MARCHAL Prénom(s) Nathalie

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 140465 N° Département 08 Commune MONTCY NOTRE D Pays

Adresse : N° 36 Voie Villa Colombine

Code postal 30133 Commune LES ANGLÉS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Sarl A.C.H.

ZI Saint-Maurice – 04100 Manosque

Au Capital Social de 2 000,00 €

RCS de Manosque (04) N°522 635 911

Résultats comptables de l'exercice 2025



- ✚ **Rapport de la Gérance**
- ✚ **Rapport spécial de la Gérance**
- ✚ **PV d'Assemblée Générale Ordinaire**

MN MR

RAPPORT DE LA GERANCE

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le compte de résultat
- Le bilan
- Le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

Activité de la société au cours de l'exercice

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le **chiffre d'affaires hors taxes**, s'est élevé à la somme de **0 €**, alors que pour l'exercice précédent, il était de **0 €**.

Le résultat net comptable se solde par un **déficit** d'un montant de **- 637.14 €**.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le **total des produits** de l'exercice s'est élevé à **0.00 €** contre **0.00 €** pour l'exercice précédent.
- Le **total des charges** de l'exercice s'est élevé à **637.14 €** contre **782.00 €** pour l'exercice précédent.
- Nos **frais de personnel** sont nuls.
- Les **dotations au compte d'amortissement et provision** sont nulles.
- Le **résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels** se traduit par un **déficit** de **- 637.14 €**.

Présentation des comptes

Au cours de l'Assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice s'est soldé par un **déficit** s'élevant à la somme de **- 782.00 €**.

A la réserve légale :	0,00€
Aux autres réserves :	0,00€
En report à nouveau :	- 637.14€
En dividendes :	0,00€

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

Capital social :	2 000,00€
Réserve légale :	0,00€
Autres réserves :	0,00€
Report à nouveau :	- 16 489.78€
Situation nette :	- 14 489.78 €

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Indications complémentaires

Nous vous informons :

- ✓ Que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- ✓ Qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

Approbation des comptes et quitus au Gérant

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un **déficit de - 637.14 €**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « **REPORT A NOUVEAU – SOLDE DEBITEUR** ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Selon l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous nous sommes efforcés de donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

La Gérance

M. MELLAH Rachid



RAPPORT SPECIAL DU GERANT

SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

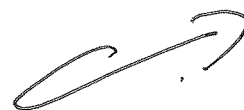
En application des dispositions des articles 223-19 et suivants du Code de Commerce, nous portons ci-après votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

NEANT

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées, lors de la prochaine assemblée générale.

La Gérance

M. MELLAH Rachid



PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'EXERCICE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 30 juin,

Les associés de la société **SARL A.C.H.**

Au capital social de **2 000,00 €**

Dont le siège social est fixé : **04100 – Manosque Z.I ST MAURICE n° 1220**, immatriculée au **RCS de Manosque (04)**, sous le **N° 522 635 911**, se sont réunis audit siège en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du **gérant**.

Sont présents ou représentés :

M. MELLAH Rachid, propriétaire de **100** parts numérotées de **1 à 100** ;

M^{me} MARCHAL Nathalie, propriétaire de **100** parts numérotées de **101 à 200**.

Soit un total de parts présentes de **200**

L'Assemblée est présidée par **M. MELLAH Rachid**, **gérant** de la société.

Le président déclare que l'Assemblée est valablement constituée. Il peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La séance débute à 14h00.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visé à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

La gérance déclare que ces mêmes pièces ont été mise à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Quitus au Gérant,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Puis il donne la lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vue intervient.

Personne ne demande plus à prendre la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est accordée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

Les comptes ont été établis en respectant le plan comptable et les règles fiscales en vigueur applicables aux SARL. Ils font apparaître un **chiffre d'affaires H.T. de 0 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constate un **déficit** s'élevant à **- 637.14 €** et décide de l'affecter au compte « **REPORT A NOUVEAU – SOLDE DEBITEUR** ».

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée approuve les opérations intervenues entre Monsieur MELLAH Rachid et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} RESOLUTION

Investissements réalisés :

Il est rappelé aux associés que les investissements suivants ont été réalisés au cours de l'exercice : néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} RESOLUTION

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

MELLAH Rachid
Lu et approuvé



MARCHAL Nathalie
Lu et approuvé

